

MAIRIE DE PORT-GENTIL

Tél.: (241) 56 81 60 - Fax: (241) 56 81 61

L'épouse

ATTESTATION DE NON DISSOLUTION

Nous soussignés, Monsieur
Et Madame
Mariés le
Attestons par la présente que notre mariage n'a jamais été dissous.
En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de
droit.

Fait à Port-Gentil, le

L'époux